

Editions de Média d'Informations Régionales
Siège social : 1, rue Jules Guesde - 91130 RIS-ORANGIS
Administratif - Commercial : 01 69 36 57 69
Annonces Légales : 01 69 36 57 10

Journal : LE REPUBLICAIN
Parutions : 06/10/2022, 27/10/2022
Référence n°L021831

RIS ORANGIS, le 29 septembre 2022

COMMUNE DE CERNY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du maire n°2022/11/123-2.2 du 22 septembre 2022, une enquête publique est ouverte du **lundi 24 octobre 2022 au samedi 26 novembre 2022** sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU en vue de la réalisation d'un projet de construction de 25 logements locatifs sociaux et de 315 m² d'habitat inclusif.

Pendant la durée de l'enquête le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, y compris l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France, le compte rendu de l'évaluation conjointe des personnes publiques associées, les avis des autorités compétentes et des personnes publiques associées et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête tenus à sa disposition à la mairie, 8 rue Degommier aux horaires habituels d'ouverture au public ou les adresser au commissaire-enquêteur en mairie de Cerny par courrier postal ou par voie électronique (enquetepublique2022@cerny.fr)

Par décision N°MRAe DKIF-2022-035 du 07/04/2022 la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France soumet le projet à évaluation environnementale.

Par une décision du 7 septembre 2022 du Tribunal administratif de Versailles, M. Stéphane DU CREST DE VILLENEUVE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra le public en mairie de Cerny le : lundi 24 octobre de 13h30 à 18h, mardi 8 novembre de 13h30 à 18h, samedi 19 novembre de 9h à 12h et le samedi 26 novembre de 9h à 12h

Chacun pourra venir présenter ses observations au cours de ces permanences. Elles seront également accessibles au fur et à mesure de leur mise à disposition sur le site internet de la ville www.cerny.fr

Au terme de l'enquête, le conseil municipal sera amené à se prononcer sur l'approbation du projet sus-décrié

Le rapport du commissaire-enquêteur, réalisé conformément aux dispositions des articles L.123-15 et R.123-19 du code de l'environnement, et ses conclusions seront consultables en mairie aux horaires habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune www.cerny.fr

Le Maire
Marie-Claire CHAMBARET

E-MIR - Le Républicain
Annonces Officielles
BP 75 91002 EVRY Cedex
RCS Evry 811 967 330
Tél.: 01 69 36 57 10 - Fax: 01 69 36 57 20